



Motion d'actualité Lycée Averroès

L'assemblée générale du SUNDEP Solidaires académie de Lille s'est réunie le 4 avril 2025 et a fait le point relatif à la situation des personnels salarié.e.s et enseignant.e.s des collèges et lycée Averroès à Lille.

Elle constate que la décision du préfet du Nord de rompre le contrat d'association le 6 décembre 2023 a eu des conséquences désastreuses pour les personnels et les familles qui inscrivaient leurs enfants dans l'établissement : des enseignant.e.s sont sans emplois, d'autres sont placé.e.s en disponibilité pour travailler en contrat de droit privé et voient leur carrière mise entre parenthèses, des enseignant.e.s précaires ont perdu leur ancienneté. Les salarié.e.s de droit privé ont vu leur charge de travail augmentée suite à la non-reconduction des CDD. Un.e collègue gravement mis en cause par le préfet, sans jamais avoir été mis en examen par un juge, a été suspendu.e sans motif et l'administration rectorale n'a rien fait pour l'intégrer dans l'enseignement public alors que la réglementation le permet. Pour toutes et tous, les difficultés s'accroissent. Pour les enseignants et le personnel, l'attente des résultats des recours est difficile à vivre dans un établissement qui a perdu 40 % de ses effectifs. Pour les élèves majoritairement boursiers l'an dernier : plus de bourse, des frais de scolarité augmentés et baccalauréat passé comme candidat libre.

Ces faits s'inscrivent dans le cadre de la stigmatisation des populations issues de l'immigration et de la religion musulmane qui sert à masquer les problèmes dont souffrent les salarié.e.s de notre pays.

Les conclusions du commissaire du gouvernement lors de l'audience du 18 mars ont redonné de l'espoir en donnant raison aux arguments de l'association, du CSE d'Averroès et du SUNDEP Solidaires Sud Enseignement Privé académie de Lille.

Nous espérons que le délibéré du tribunal, attendu le 23 avril, suivra son avis et rétablira le contrat d'association.

L'assemblée générale réaffirme son soutien aux personnels et mandate le syndicat pour continuer de défendre ses adhérent.e.s et les personnels d'Averroès pour qu'ils/elles soient entièrement rétabli.e.s dans leurs droits et qu'ils/elles soient convenablement indemnisé.e.s de leurs préjudices.

L'avocat du préfet a annoncé que l'affaire « se terminerait » devant le Conseil d'État. L'assemblée générale réaffirme sa détermination à défendre les personnels jusqu'au bout de la procédure.